grande chaloupe, sont arrivés ce matin.

Un paquet de dépêches a été débarqué.

Le commandant du « Statny » annonce que les contre-torpilleurs ont quitté Port-Arthur en raison de ce que, par suite de la capture de la colline de 203 mètres, il est devenu impossible aux navires de continuer à s'abriter dans le port.

Deux autres contre-torpilleurs russes seraient allés à Kiao-Tchéou.

L'activité régnant à bord des contre-torpilleurs russes arrivés ici semble indiquer qu'ils ont l'intention de reprendre la mer. On aperçoit à l'horizon, au moyen du télescope, des navires qui ressemblent à des bâtiments de guerre japonais.

On mande de Chéfou au « Daily Telegraph », le 2 janvier, qu'un grand contre-torpilleur russe à quatre cheminées est arrivé à Chéfou avant l'aube. Il paraît peu endommagé, bien que l'ennemi lui ait donné la chasse pendant toute la nuit. Il est mouillé près du rivage.

Une autre dépêche de Chéfou, en date du 2 janvier, dit :

Les derniers torpilleurs russes de la défense de Port-Arthur viennent d'arriver à Chéfou, ayant réussi à s'échapper avant la chute de la citadelle. Ils apportent la nouvelle que la ville tout entière, y compris les hôpitaux de la partie nord-ouest, est détruite.

On attend l'arrivée prochaine dans ce port des croiseurs japonais.

Dix mois de Siège

L'IMPORTANCE de PORT-ARTHUR

Port-Arthur, qui vient de succomber après dix mois de siège, était justement considéré comme la clef de la situation stratégique en Extrême-Orient. Non pas il est vrai au point de vue de la guerre uniquement terrestre, pour laquelle des points comme Liao-Yang peuvent sembler autrement importants, mais en ce qui concerne les opérations navales ou combinées, auxquelles la position insulaire du Japon devait donner un intérêt de premier ordre dans les phases initiales de la lutte.

Ces phases sont aujourd'hui closes avec la chute même de Port-Arthur : elles ont été remplies, la première, par le transport des troupes japonaises en Corée et sur la côte orientale de Mandchourie ; la seconde et la troisième, plus brèves, par les débarquements dans le golfe de Liao-Toung et à Inkéou, par exemple, et par le duel à mort entre les deux flottes. Après la bataille navale du 10 août, Port-Arthur était au bout de son rôle de point d'appui maritime : ce n'était plus, pour la défense russe, qu'une place forte.

Examinons rapidement les services rendus par cette citadelle, déjà deux fois fameuse, aux quatre points de vue successifs que nous venons de signaler, et essayons d'indiquer en gros les services qu'elle peut être appelée à rendre à ses nouveaux détenteurs.

Port-Arthur est la clef de l'Extrême-Orient parce que c'en est la clef navale, que l'une des puissances principales dans ce coin du monde, le Japon, de Yeso à Formose, est toute insulaire ; que les communications terrestres, encore rudimentaires sur les côtes d'Asie, sont coupées par la mer Jaune et le Pet-Chili ; et qu'enfin, c'est le seul port qui, dans la région ne gèle pas.

Sa position centrale mettait l'escadre russe à même de s'opposer aux débarquements japonais en Corée et en Mandchourie. La première surprise, et surtout, il faut le dire, l'insuffisante préparation de cette escadre autant que l'aménagement insuffisant de l'arsenal et du port ont annulé cet avantage. Toutefois la possibilité d'un retour de fortune a obligé les Japonais à quelques précautions gênantes, surtout au début et les a retardés dans une certaine mesure. Et, à cet égard, on ne peut pas dire que les Russes aient eu tort, conscients de leur faiblesse, de conserver jusqu'au bout, aussi intacte que possible, la menace de leur force navale. C'est elle qui a permis, en immobilisant le gros de la flotte japonaise, les sorties fructueuses des croiseurs de Vladivostock. Port-Arthur, tout en manquant son but principal, n'a donc pas été tout à fait inutile. Quant à la région d'Inkéou, elle semble être restée longtemps et efficacement protégée par la présence à Port-Arthur d'une force navale vivante. Enfin cette force même, si elle n'a trouvé à son point d'appui ni les moyens de réparation suffisants, ni les facilités d'entrée et de sortie indispensables à son utilisation efficace, y a du moins reçu une protection que l'ennemi n'a jamais pu entamer du côté de la mer.

A tous ces services, sans portée définitive mais qui ont du moins retardé l'offensive japonaise, il faut ajouter celui d'avoir détourné, pendant dix mois, une part notable de l'armée d'invasion et soulagé d'autant Kouropatkine, résultat singulièrement précieux, si l'on se reporte à la situation des belligérants au milieu de juillet.

Certes, maintenant que la place est prise, les troupes assiégeantes vont se retourner vers le Nord, mais après dix mois d'absence et des pertes considérables.

Cette libération du corps d'investissement mise à part, de quelle importance va se trouver pour le Japon la prise de Port-Arthur ? Il y a d'abord le retentissement moral, considérable.

En outre, ce grand port, tête de ligne du chemin de fer, complété par Dalny, sera l'aboutissant d'une précieuse ligne de communication. Et quand l'hiver aura fermé alentour les autres points de débarquement, celui-ci restera ouvert aux transports de troupes et de matériel. Enfin, c'est un réduit qui, secouru par mer, peut défier longtemps un retour offensif des Russes. Et, le jour des négociations, cela formerait un gage dont la valeur ne saurait être appréciée trop haut. On comprend qu'à ces divers titres, il ait assez tenté les Japonais pour les engager à détourner une part notable de leurs forces de l'armée de Kouropatkine.

C'est maintenant autour de Moukden que la question va se trancher et que, désormais, tout l'intérêt se concentre. Kouropatkine qui peut peut-être encore venger Port-Arthur n'a pas pu le sauver.

On évalue à 10.000 hommes ce qu'il reste de soldats au général Stoessel : c'est juste ce qu'il lui fallait pour garder un périmètre défensif, dont le développement atteint 18 kilomètres. Abstraction faite de l'artillerie et des troupes techniques, c'était dix bataillons seulement, sur lesquels six ou sept restaient en ligne, tandis que le reste constituait aux mains du commandement une faible réserve générale.

Cette réserve allait fondant de jour en jour. Au contraire, les Japonais se renforçaient incessamment devant la place, accusant ainsi leur ferme volonté d'en finir. Ils y avaient, en dernier lieu, cinq divisions actives, les 1re, 9e, 11e qui constituaient de tout temps le fond de l'armée assiégeante, et deux autres, venues du Cha-Ho, qu'on croit être les 7e et 8e ; au total, 80.000 combattants. Ils enserraient la forteresse par l'est et par l'ouest, la tenaient comme entre les branches d'un étau, maîtres ainsi de l'alarmer à toute heure par une attaque générale, pareille à celle du 26 novembre, ou de paralyser sa dernière réserve par des assauts concentriques, visant à la fois l'Itson-Chan et les monts du Dragon.

Enfin, réparant aisément et rapidement leurs pertes en hommes, en matériel et en approvisionnements, les Japonais tiraient des ressources inépuisables de leur excellente base de Dalny. Un journal russe annonçait à ce sujet, laconiquement, par un télégramme d'un correspondant de Chéfou : « Soixante wagons sont arrivés à Dalny chargés de blessés et sont repartis pour Port-Arthur chargés d'obus ». Quel contraste entre l'aisance de ces mouvements et la misère d'une place qui, non seulement ne se ravitaillait pas en obus, mais qui n'avait même plus de quoi panser ses blessés !

LE SUICIDE du Député Syveton

L'INSTRUCTION JUDICIAIRE

Paris, 2 janvier. — En raison des fêtes du premier jour de l'an, M. Boucart, juge d'instruction, ne s'est pas rendu hier au Palais de Justice.

Mais il a lancé des convocations à divers témoins, et notamment aux docteurs Barnay et Tolmer. Ce dernier doit être entendu demain.

Le juge a pris rendez-vous pour cet après-midi avec Me Henri Robert, en présence de qui il se propose d'examiner la correspondance et les papiers appartenant à M. Syveton et saisis chez l'avocat Noilhan au cours d'une récente perquisition.

Notons à ce propos que, samedi soir, Me Clunet et Desouches, avocat et avoué, se sont présentés chez le juge d'instruction pour lui demander s'il n'y avait pas, dans le dossier saisi chez Me Noilhan, des papiers intéressant directement la Ligue de la Patrie française. M. Boucard leur a répondu en substance :

« Je n'ai dépouillé jusqu'ici qu'une partie de ce dossier ; et cette partie ne regarde point la Ligue de la Patrie française : c'est un paquet d'une dizaine de lettres ou petits bleus reçus par M. Syveton le jour du drame et dont quelques-uns n'ont même pas été décachetés par le destinataire. J'ai pris connaissance de cette correspondance : il s'agit de convocations à des réunions, de demandes de cartes d'entrée au Palais-Bourbon, et autres avis d'une égale banalité ».

Interview de la veuve Syveton

Un rédacteur du *Temps* est allée interviewer ce matin la veuve Syveton qui lui a dit :

— Des ennemis systématiques — c'étaient autrefois des amis — interprètent contre moi tout ce que je dis, quand ils ne le travestissent pas. Je n'ai plus d'amis. Je suis seule. Et, pour défendre quand même la mémoire du mort, c'est moi qu'on sacrifie, qu'on calomnie, qu'on outrage, qu'on insulte et qu'on accuse.

Et qui donc, grands dieux ! s'est efforcé plus que moi de protéger la mémoire de mon mari ? Qui, plus que moi, a tout fait pour cela ? Dès le premier moment, dès la première minute, refoulant le chagrin au plus profond de mon cœur meurtri, je rassemblai mes idées tant bien que mal, je repris mon sang-froid, et j'ai parlé d'un accident, espérant ainsi effacer jusqu'au souvenir d'un homme qui m'avait blessée au cœur en pervertissant ma fille. Devant le juge, j'ai soutenu une fois, deux fois, la version d'un accident. Et pendant ce temps, des amis mal renseignés — ah ! la politique, l'infernale politique..... — s'obstinaient à propager celle de je ne sais quel crime maçonnique aussi invraisemblable qu'impossible.

Puis, la vérité commence à poindre, malgré tout. Potel parle. Mon gendre parle. D'autres parlent. Ils disent ce que je voulais taire. Et bientôt une heure vient où il ne m'est plus possible de persister dans mon premier système, celui que me commandaient mon devoir d'épouse et mon devoir de mère : M. Boucard m'attaque de front :

« Certains journaux se livrent contre vous à des insinuations graves. Je perçois l'écho de déclarations qui vous accusent. Si je suis homme de cœur, je suis magistrat ; et, à ce titre, je vous adjure de dire toute la vérité! »

Mois, je saisis la balle au bond.

— Soit ! dis-je, arrêtez-moi. Alors j'aurai un avocat, puisque je n'ai plus d'amis, un avocat à qui je dirai mon secret et qui pèsera les conséquences de la divulgation.

— Non, reprend M. Boucard, vous n'êtes pas inculpée vous êtes témoin, et, comme telle, vous me devez toute la vérité. Si vous refusez de parler, alors seulement je serai contraint de vous arrêter.

Vous le voyez, monsieur : j'étais forcée, acculée dans le dilemme où la fatalité m'avait enfermée. Et encore, peut-être me serais-je tue, pour le mort, et aussi pour ma fille. Mais mon sacrifice eût été inutile, puisque d'autres avaient ouvert la porte à la vérité et entamé des révélations irréparables.

J'avais toujours reculé devant l'idée de livrer en pâture à une publicité malsaine les tristesses — et quelles tristesses ! — de mon foyer, et j'aurais préféré subir l'effroyable accusation qui peu à peu s'appesantissait sur moi. Mais, je vous le répète, j'étais acculée à montrer la vérité toute nue.

J'ai dit la vérité, mais non toute la vérité, j'ai avoué le suicide et ses causes ; et je pensais que cela suffirait à expliquer le drame et à convaincre les plus prévenus.

— Cependant, Me Noilhan.....

— Me Noilhan ? c'est alors qu'il m'abandonna. Le soir du drame, il m'avait aidée de ses conseils ; sa présence m'avait réconfortée. Il avait pris certaines précautions, emporté des papiers, sous prétexte que son cabinet était inviolable. Puis, plus rien, il m'abandonna à son tour.

C'était le dernier ami qui s'en allait.

LES DETOURNEMENTS

La veuve du député nationaliste poursuit en disant :

— Le juge avait trouvé, dans un portefeuille de mon mari, des notes relatives à un projet de rente viagère que Syveton avait voulu établir sur ma tête. Il avait fait appeler un inspecteur de la « Mutual Life », la seule compagnie où il eût contracté une assurance, et s'était fait expliquer la combinaison financière permettant d'exécuter son projet et le quantum des versements à effectuer. Et c'étaient ces chiffres indicatifs que le magistrat avait retrouvés.

— Avec quels fonds, me demande M. Boucard, votre mari comptait-il constituer cette rente viagère ?

J'étais prise, monsieur. J'avais dû, en effet, déclarer précédemment au juge que nous étions sans fortune. Il y avait bien les 100.000 francs promis en dot à ma fille. Mais ces 100.000 francs avaient été versés à Marguerite en présence de Me Faye. Et il ne nous restait, pour ainsi dire, rien. Comment répondre à la question du magistrat ?

JE FUS DONC FORCÉE DE DIRE QUE CES FONDS ESCOMPTES PAR SYVETON POUR LA CONSTITUTION DE CETTE RENTE VIAGERE PROVENAIENT, DEPUIS 1902, DE LA CAISSE DE LA PATRIE FRANÇAISE. Cela, je le savais, puisque j'avais dit à mon mari : « Non, il faut laisser cet argent là. J'aimerais mieux gratter la terre que de m'approprier ce qui ne nous appartient pas. Nous rendrons l'argent à la Patrie Française au moment de la période électorale de 1906. »

Voilà comment j'ai été amenée à déclarer que MON MARI PUISAIT DANS LA CAISSE DE LA PATRIE FRANÇAISE.

Et, qu'on le veuille ou non, C'EST LA VERITE. D'abord j'ai restitué les 98.000 francs de titres à M. Jules Lemaître. Et puis quoi ! Pour une raison politique, il faudrait que moi j'accepte en silence les pires accusations, que je me laisse déshonorer !

NON, IL N'Y AVAIT PLUS UN SOU DANS LA CAISSE DE LA PATRIE FRANÇAISE. La preuve, c'est qu'on était obligé de faire appel à Pierre, à Paul, à Jacques. Comment le nier ? Et si on ne peut le nier, pourquoi mettre en doute mes paroles et m'accuser ?

Ah ! la politique, cette misérable politique ! C'est elle qui est cause de tout le mal ! C'est elle qui a suggéré à mon mari, simple professeur dans un lycée de province, toutes ses ambitions ! Malheureux ami : son arrivée à Paris, ses premiers succès, les femmes qui se jetaient à sa tête, tout cela l'a grisé. Il s'est cru tout permis. Et voilà le résultat...

LE RECIT DU DRAME

D'une voix entrecoupée de sanglots, Mme Syveton ajoute :

— On a beaucoup mis mon gendre en cause au sujet de la maladie dont ma fille fut atteinte, au cours de l'été dernier, à St-Etienne. Il m'écrivit à ce propos une lettre que j'ai donnée au juge. C'est à cette époque qu'il se procura du cyanure de potassium. Et l'on prend texte de cela pour l'accuser à mots couverts d'avoir empoisonné mon mari ! Quelle folie ! Et quel malheur !

Non, mon mari n'a pas été empoisonné : IL S'EST — hélas ! — SUICIDE !

Ah ! ce drame, je le revois encore. Nous avions passé, l'un et l'autre, une nuit affreuse, au milieu des explications, des projets d'avenir. A midi, j'allai chez mon gendre, comme vous savez. Quand je revins, Syveton était là. Je lui proposai de déjeuner : « Non, me dit-il, tristement ; je n'ai pas faim. Je désire rester seul dans mon cabinet de travail pour relire les déclarations que je compte faire demain au jury. Qu'on ne me dérange pas. Qu'on ne laisse entrer personne. » Cette consigne fut exécutée, comme on exécutait toutes les consignes qu'il donnait.

Je passai dans ma chambre, où je revisai ma petite comptabilité de ménage en buvant une tasse de café.

Alors, j'étais presque rasserénée. Je me disais : « Ce qui est fait est fait. Mais nous allons fuir et essayer de rebâtir sur toutes ces ruines, de nous refaire une vie, où nous trouverons peut-être le bonheur. Qui sait ? » Ah ! certes, j'étais loin de me douter que, dans le cabinet voisin, un drame se déroulait. Pourquoi n'ai-je pas pensé à aller trouver mon mari à ce moment-là, à l'embrasser, à lui pardonner tout, à le réconforter ? Dame ! Je ne sais pas. Il m'avait paru résolu à s'isoler pour réfléchir. Je le savais orgueilleux, fier. Et puis, nous nous étions tout dit...

Un peu avant trois heures, j'ai frappé à la porte de son cabinet. Il était mort !

Et voici maintenant qu'une enquête vient accroître encore les affres d'une instruction pénible : les experts sont déjà venus deux fois — et ils reviendront encore demain — pour reconstituer cette scène. On me harcèle, on veut que je précise : comme si, dans de semblables moments, on songe à mesurer exactement la distance qui sépare un corps d'un meuble ou l'inclinaison d'une tête...

Oh ! non, c'est trop, c'est trop.

Et, pour comble de malheur, je n'ai plus d'amis. Je suis seule... »

LE PREMIER JANVIER

à l'Elysée

LES RÉCEPTIONS OFFICIELLES

Paris, 2 janvier. — Les réceptions officielles du 1er janvier ont eu lieu, hier, à l'Elysée, avec le cérémonial accoutumé.

Successivement, M. Loubet a reçu M. Combes, président du conseil, accompagné par tous les ministres, à l'exception de MM. Rouvier, Maruéjouls et Camille Pelletan, absents de Paris ; les présidents et les bureaux des deux Chambres. Puis M. Loubet est allé au Petit Luxembourg et au Palais-Bourbon, rendre leur visite au président du Sénat et au président de la Chambre.

LE CORPS DIPLOMATIQUE

M. Loubet est rentré à l'Elysée un peu avant midi.

La réception du corps diplomatique a eu lieu immédiatement après le déjeuner, dans la grande salle des fêtes du palais.

En présentant au chef de l'Etat les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires accrédités auprès du gouvernement de la République, le comte TORNIELLI, ambassadeur d'Italie, qui, depuis le départ du nonce apostolique, est le doyen du corps diplomatique, a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le président,

Le corps diplomatique vous présente, à l'occasion du nouvel an, ses félicitations et ses vœux. Fidèle à sa mission, il a, pendant une longue série d'années, apporté ici, avec l'expression de son admiration pour la part dévoue à la France dans les œuvres de paix internationale, ses souhaits pour que ce facteur nécessaire de toute prospérité et de tout progrès pût être conservé.

L'année qui vient de s'écouler laisse l'humanité sous le coup d'émotions douloureuses, mais, à travers cette période si troublée, l'action morale de la France en faveur de la paix ne s'est point ralentie. Sa part considérable dans la stipulation des conventions d'arbitrage, le repos acquis au monde par le règlement d'anciens différends internationaux, les réceptions chaleureuses faites à ses visiteurs étrangers, indéniables manifestations de la conception moderne de la fraternité des peuples, ont non seulement maintenu, mais grandi, par le contraste même des circonstances, la situation pour laquelle invariablement elle a été félicitée en pareil jour.

Autour de vous, monsieur le président, se réunirent dernièrement à la Sorbonne, des hommes éminents venus de tous les pays pour la célébration du centenaire du Code octroyé à la société nouvelle issue de la réforme accomplie au début du dix-neuvième siècle, et déjà la clairvoyance et la sagesse de la France s'apprêtent à offrir aux autres nations l'exemple de la codification des lois nécessaires aux nouvelles évolutions sociales. Maintenant, comme il y a un siècle, des intérêts et des aspirations jusqu'ici inconnus, demandent à être réglés par des traités nouveaux.

C'est pourquoi les vœux, que nous formons aujourd'hui ne sauraient être différents de ceux que la tradition nous suggère, puisqu'ils s'adressent à la nation qui, dans la noble émulation des œuvres de la paix et du progrès, conservera la part éminente que lui assurent l'élévation de sa mentalité et la grandeur de son génie.

REPONSE DE M. LOUBET

Monsieur l'ambassadeur, les paroles que Votre Excellence vient de m'adresser, me touchent profondément. Elles ont une valeur particulière dans la bouche du représentant d'une nation qui a si noblement contribué à l'œuvre supérieure de l'humanité. Si les sujets de préoccupation ne lui ont pas fait défaut, l'année disparue n'en a pas moins vu se propager des idées de paix et se multiplier les actes de concorde internationale. Il ne pouvait que m'être agréable d'entendre proclamer, au nom du corps diplomatique, la part qui en revenait à la France.

Récompensant l'initiative mémorable que le monde salua, il y a six ans, la notion d'arbitrage n'a pas cessé d'acquérir de l'autorité dans l'esprit des peuples et des gouvernements. Quelle preuve plus manifeste que celle qui nous est donnée par la réunion de la commission internationale à laquelle la France a l'honneur d'offrir en ce moment même l'hospitalité.

Avec mes vœux de prospérité pour tous les pays qu'il représente ici, j'exprime au corps diplomatique, dont vous avez été l'éloquent interprète, mes souhaits personnels pour l'année qui commence.

Après le corps diplomatique ont défilé successivement les délégations du Conseil d'Etat, du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, de la Cour de cassation, de la Cour des Comptes, de l'Institut, de la Cour d'appel, des différents clergés, d'un grand nombre de corps constitués, des troupes de la garnison de Paris, etc.

Le cardinal Richard, archevêque de Paris, s'était rendu la veille à l'Elysée pour saluer le président de la République et Mme Loubet.

L'ARMEE ET LA REPUBLIQUE

Le général Brugère, en présentant au chef de l'Etat les membres du conseil supérieur de la guerre s'est exprimé ainsi :

Monsieur le président,

Au nom des membres du conseil supérieur de la guerre, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien agréer nos meilleurs souhaits de nouvel an, avec l'assurance de notre respectueux dévouement.

En ma qualité de doyen des officiers généraux en activité, et en raison de la bienveillance que vous m'avez toujours témoignée, je vous demande la permission d'affirmer devant vous que les officiers de l'armée ont la ferme volonté de rester toujours fidèles à leur vieille devise : « Honneur et Patrie », et qu'ils sont, par suite, sincèrement dévoués à la République et à votre personne.

Le président de la République a répondu :

Mon cher général, je connais depuis longtemps vos sentiments républicains ; vous n'êtes pas de ceux qui les aient jamais cachés, même dans les circonstances critiques, et je ne connais pas moins votre dévouement profond et sincère à l'armée, votre fidélité à sa devise : « Honneur et Patrie ».

Le gouvernement a confiance en vous et en son armée, c'est sur sa force morale et sur sa puissance qu'est fondée la sécurité de notre pays, aussi suis-je heureux de remettre en ce jour la suprême récompense des soldats aux deux doyens des généraux en activité, vous et le général Metzinger, que j'ai nommés grand-croix de la Légion d'honneur.

ECHANGE DE TELEGRAMMES

A l'occasion du 1er janvier, le président de la République a reçu de nombreux télégrammes émanant de souverains ou chfs d'Etat étrangers, des membres des colonies françaises à l'étranger, etc. Les télégrammes parvenus les premiers à l'Elysée sont ceux de l'empereur de Russie, du roi de Danemark, du roi d'Italie, du roi des Belges, du roi des Hellènes, du sultan, du roi de Serbie et du prince de Bulgarie.

A l'occasion de la nouvelle année, veuillez agréer, Votre Excellence, comme représentant de l'armée amie et alliée, en mon nom et au nom des officiers du ministère, nos vœux les plus sincères de prospérité pour vous et pour l'armée française.

Le ministre de la guerre a répondu :

Je remercie sincèrement Votre Excellence des vœux qu'elle m'adresse, en son nom et au nom de l'armée russe, à l'occasion de la nouvelle année. Je la prie d'agréer, pour elle et pour la glorieuse armée russe et alliée, les souhaits de prospérité que je lui envoie de cœur au nom de toute l'armée française.

Le général Pendezec, chef d'état-major général de l'armée, a également reçu des télégrammes du général Sakharoff, ministre de la guerre russe, et du général Fioloff, chef d'état-major par intérim de l'armée russe.

LE DRAME DE CLUSES

LA GRACE D'HENRI CRETTIEZ

Paris, 2 janvier. — Le président de la République a signé, samedi, à l'occasion du jour de l'an, la grâce d'Henri Crettiez, condamné par la cour d'assises de la Haute-Savoie à huit mois de prison pour avoir, avec ses trois frères, tiré sur les grévistes.

Henri Crettiez, qui a reçu samedi soir, à huit heures, notification de sa libération, est aussitôt sorti de prison. Il pense que ses trois frères, Jean-Marcel et Michel, qui ont été condamnés à une année de prison et auront accompli la moitié de leur peine le 18 janvier, seront libérés à cette date.

Henri Crettiez a déclaré que son père a passé un bail avec un propriétaire de Sallanches pour établir son industrie dans cette localité.

Mort du Cardinal Langénieux

Reims, 2 janvier. — Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a succombé, hier, dans son palais archiépiscopal, à la maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps et qui avait pris un caractère aigu au cours d'un voyage récent à Rome.

Le cardinal Langénieux fut un des chefs incontestés du clergé français. Confident et conseiller des familles aristocratiques de France, celles-ci célébrèrent son avènement au cardinalat par un don de près d'un million. Ultramontain dans toute la force du terme, il entra en lutte fréquemment avec le pouvoir civil ; il prit, en dernier lieu, l'initiative de la « Déclaration » par laquelle les cardinaux français ont protesté contre les lois sur les associations.

C'est un ensoutané batailleur et ultraréactionnaire qui disparaît.

Explosion dans une Mine

TROIS MORTS. — UN BLESSE

Nîmes, 2 janvier. — Un terrible accident s'est produit samedi soir aux mines de Castillon-de-Gagnières (Gard).

Une équipe de jour travaillant à la perforation, venait de prendre son poste lorsqu'une explosion se fit entendre, projetant au loin des débris de rochers qui atteignirent quatre ouvriers.

Deux de ces malheureux furent tués sur le coup ; un autre, affreusement mutilé, fut porté à la pharmacie de la Compagnie, mais il succomba quelques instants après. Les trois victimes sont les nommés Challier, âgé de cinquante-six ans, père de trois enfants ; Marius Duffet, âgé de vingt-deux ans, et Henri Masmejean, âgé de vingt-neuf ans, ces deux derniers célibataires.

Le quatrième ouvrier atteint par les matériaux, Ididore Bonnet, est grièvement blessé mais on espère le sauver.

L'Unité Socialiste

Commission d'Unification

La commission d'unification, réunie vendredi 30 décembre, sous la présidence du citoyen Albert Willm, délégué de la Fédération autonome de l'Hérault, a arrêté le texte du projet de résolution suivant, pour servir de base à la réalisation de l'unité socialiste en France :

PROJET DE RESOLUTION

Les délégués des organisations socialistes françaises : Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, Parti socialiste de France, Parti socialiste français, Fédération autonome des Bouches-du-Rône, de Bretagne, de l'Hérault, du Nord, de la Somme et de l'Yonne, mandatés par leurs partis respectifs et leurs fédérations pour réaliser l'unité sur les bases indiquées par le Congrès international d'Amsterdam, déclarent que l'action du parti unifié doit être dirigée par les principes qu'ont établis les Congrès internationaux, en particulier les plus récents, ceux de Paris en 1900 et d'Amsterdam en 1904.

Ils constatent que les divergences de vues et les interprétations de tactiques différentes qui ont pu se produire jusqu'à présent sont dues surtout à des circonstances particulières à la France et à l'absence d'une organisation générale.

Ils affirment leur commun désir de fonder un parti de lutte de classe qui, même lorsqu'il utilise au profit des travailleurs les conflits secondaires des possédants, ou se trouve combiner accidentellement son action avec celle d'un parti politique pour la défense des droits et des intérêts du prolétariat, reste toujours un parti d'opposition fondamentale et irréductible à l'ensemble de la classe bourgeoise et à l'Etat qui en est l'instrument.

En conséquence les délégués déclarent que leurs organisations sont prêtes à collaborer immédiatement à cette œuvre d'unification des forces socialistes sur les bases suivantes, fixées et acceptées d'un commun accord :

1° Le parti socialiste est un parti de classe qui a pour but de socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de transformer la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste, et pour moyen l'organisation économique et politique du prolétariat. Par son but, par son idéal, par les moyens qu'il emploie, le parti socialiste tout en poursuivant la réalisation des réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière, n'est pas un parti de réforme, mais un parti de lutte de classe et de révolution ;

2° Les élus du parti au Parlement forment un groupe unique, en face de toutes les fractions politiques bourgeoises. Le groupe socialiste au Parlement doit refuser au gouvernement tous les moyens qui assurent la domination de la bourgeoisie et son maintien au pouvoir, refuser en conséquence les crédits militaires, les crédits de conquête coloniale, les fonds secrets et l'ensemble du budget.

Même en cas de circonstances exceptionnelles, les élus ne peuvent engager le parti sans son assentiment.

Au Parlement, le groupe socialiste doit se consacrer à la défense et à l'extension des libertés politiques et des droits des travailleurs, à la poursuite et à la réalisation des réformes qui améliorent les conditions d'existence et de lutte de la classe ouvrière.

Les députés, comme tous les élus, doivent se tenir à la disposition du parti pour son action dans le pays, sa propagande générale sur l'organisation du prolétariat et le but final du socialisme.

3° L'élu relève individuellement, comme chaque militant, du contrôle de sa Fédération.

L'ensemble des élus, en tant que groupe, relève du contrôle de l'organisme central. Dans tous les cas le Congrès juge souverainement.

4° La liberté de discussion est entière dans la presse pour toutes les questions de doctrine et de méthode, mais pour l'action tous les journaux socialistes doivent se conformer strictement aux décisions du Congrès interprétées par l'organisme central du parti.

Les journaux qui sont ou seront la propriété du parti, soit dans son ensemble, soit dans ses fédérations, sont ou seront naturellement placés sous le contrôle et l'inspiration de l'organisme permanent établi respectivement par le parti ou les fédérations.

Les journaux qui sans être la propriété du parti, se réclament du socialisme, devront se conformer strictement pour l'action aux décisions du Congrès, interprétées par l'organisme fédéral ou central du parti dont ils devront insérer les communications officielles.

L'organisme central pourra rappeler ces journaux à l'observation de la politique du parti et s'il y a lieu, proposer au Congrès de déclarer rompus tous rapports entre eux et le parti.

5° Les élus parlementaires ne pourront individuellement être délégués à l'organisme central, mais ils y seront représentés par une délégation collective égale au dixième du chiffre des délégués et qui ne sera pas en tout cas inférieur à cinq.

S'il y a une commission exécutive, ils ne pourront en faire partie.

Les fédérations ne pourront déléguer comme titulaires à l'organisme central que des militants résidant dans les limites de la Fédération.

6° Le parti prendra des mesures pour assurer de la part de ses élus le respect du mandat impératif. Il fixera leur cotisation obligatoire.

7° Un Congrès chargé de l'organisation définitive du parti sera convoqué dans le plus bref délai sur la base d'une représentation proportionnelle aux forces socialistes constatées lors du Congrès d'Amsterdam et calculées d'une part sur le nombre des cotisants et d'autre part sur le chiffre de voix dans les élections générales législatives de 1902, étant admis que le nombre de mandats représentant les voix électorales, ne pourra dépasser le cinquième du total des mandats.

Il ne sera attribué aux Fédérations de mandats représentant les voix électorales, qu'à partir de mille suffrages obtenus et le nombre des autres mandats sera déterminé suivant une progression décroissante.

Ce texte ne deviendra définitif qu'après avoir été accepté au sein de la commission d'unification par les délégués des organisations contractantes au nom de ces organisations.

La prochaine réunion de la commission d'unification aura lieu le 13 janvier 1905, rue de Saintonge, 45.

Pour les fédérations autonomes : Gustave HERVE. — Pour le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire : J.-B. LAVAUD. — Pour le Parti socialiste de France : Louis DUBREUILH. — Pour le Parti socialiste français : Albert ORRY.

N.-B.— Nous tenons à rmarquer qu'ayant été trop tardivement touchés par la convocation, les délégués de la Fédération autonome du Nord et du Pas-de-Calais et des autres organisations socialistes indépendantes de notre région n'ont pu répondre à cette convocation et prendre part au vote de la résolution que l'on vient de lire.

Faits Divers

REGIONAUX

L'Assassinat de la rue de Wazemmes

A LILLE

Arrestation de l'assassin en Belgique. — Pas d'extradition.

Nous avons relaté, dimanche matin, dans tous ses détails, cet horrible drame qui s'était déroulé, la veille, au 3e étage du numéro 16 de la rue de Wazemmes, dans une chambre occupée par les époux Denuit.

On sait qu'après avoir assommé et égorgé sa femme, avec un sang-froid et une cruauté inouïs, Denuit avait pris l'argent qui restait au logis, ainsi que son livret de mariage et s'était enfui.

Comme nous le disions, l'assassin devait avoir gagné la frontière et peut-être même s'était-il réfugié à Ypres, son pays natal, où habitait encore une de ses sœurs.

Ces prévisions étaient justifiées et le parquet de Lille a été prévenu lundi matin que Denuit venait d'être arrêté dans cette localité et écroué à la prison.

Comme l'arrestation de l'assassin a été opérée dans son pays natal, chez un de ses parents, celui-ci ne sera pas extradé.

M. Delalé, juge d'instruction, qui s'était occupé du début de l'affaire, enverra le dossier au parquet d'Ypres, et Denuit sera jugé et condamné par la justice belge.

Couvents et Lupanars

...« Sachez que si les lupanars sont ouverts, les couvents sont fermés... »

Ainsi s'exprime dans un tout récent article, un de nos confrères des mieux pensants, s'indignant que certains républicains et socialistes s'efforcent de faire cesser les abus réels de la police des mœurs après avoir contribué à la dissolution des congrégations de femmes.

Il n'y pourtant rien d'étonnant à ce que des gens qui considèrent toutes les prostitutions comme dégradante, aient à la fois réagi contre la prostitution morale de certaines femmes en fermant les couvents où toutes sortes de suggestions malsaines les avaient poussées, et protesté contre toutes les monstruosités sociales empêchant les prostituées de la chair à sortir de leur état d'abjection déterminé par des suggestions d'un autre genre...quand ce n'est pas la misère !

Mais cependant nous n'aurions pas voulu par correction, établir un rapprochement entre ces deux genres de prostitution.

Notre confrère clérical n'a pas eu la même retenue.

« Liberté pleine et entière aux prostituées, » s'écrie-t-il, de vivre dans le costume... de » leur ordre... » (sic).

Et plus loin :

...« Gardez-vous, Madeleines pécheresses, » de vous repentir et de convertir cette mai» son en un lieu de prières... » !!!

Voyez-vous, non mais, voyez-vous celles qu'un humoriste lillois appelait fort irrévérencieusement d'ailleurs dans une de ses pasquilles « des religieuses de nécessité » transformant leurs... maisons en lieux de... prières !!

Jamais notre « impudeur sacrilège » n'aurait osé se manifester par de pareilles plaisanteries que nos adversaires auraient pu, non sans raison, trouver de mauvais goût.

Mais quand ces plaisanteries viennent d'eux il serait de notre part cruel d'insister.

...Nous plaignons sincèrement les femmes qui, le sens moral faussé, vont consommer leur long suicide dans le cloître-sépulcre.

Nous plaignons sincèrement aussi, celles que le besoin ou les entraînements pernicieux ont poussé à faire abstraction complète de leur dignité pour se transformer en chair à plaisir.

Mais encore une fois, nous ne nous permettrions pas de confondre ces deux différents objets de notre égale commisération...

MARCELS.

Dernière Heure

LA GUERRE

Russo-Japonaise

La capitulation de Port-Arthur

L'ALLEGRESSE AU JAPON

Tokio, 2 janvier. — Toutes les villes du Japon sont en fête ; l'allégresse est générale. Aujourd'hui, des cortèges, des promenades en musique, se sont déroulés dans les rues de Tokio. Ce soir toutela population encombre les rues, en poussant des cris de joie ou chantant des refrains patriotiques ; la ville est illuminée sur tous les points.

Les journaux ont annoncé ce soir, par des éditions spéciales, que la capitulation de Port-Arthur avait été signée aux conditions imposées par les Japonais, et cette nouvelle, bientôt répandue partout, a augmenté encore l'enthousiasme populaire.

Désarmement de torpilleurs russes

Chéfou, 2 janvier. — Les quatre contre-torpilleurs russes évadés de Port-Arthur et réfugiés à Chéfou, ont été désarmés cet après-midi. Les torpilleurs japonais arrivés ici ont quitté le port.

Les marins russes déclarent qu'il y a à Port-Arthur quinze mille malades ou blessés. Cinq mille soldats convalescents défendaient les forts.

NAVIRES RUSSES EN FLAMMES

Port-Arthur, 2 janvier. — Le « Retvizan » et le « Sébastopol », le « Poltava » et le « Pallada » sont en flammes depuis hier matin ; ils brûlaient encore cet après-midi.

A PETERSBOURG

Berlin, 2 janvier. — Une dépêche particulière de Pétersbourg annonce que la nouvelle de la capitulation de Port-Arthur est connue seulement des milieux officiels. Par crainte de manifestations hostiles au gouvernement, on n'a pas encore osé rendre publique cette fâcheuse nouvelle et on attend pour l'annoncer officiellement que les journaux aient préparé l'opinion.

L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Paris, 2 janvier. — Sans compter les conventions actuellement en négociations, 21 traités d'arbitrage ont été signés du 1er janvier au 30 novembre dernier.

Relevons notamment les traités :

Anglo-Italien, Danois-Hollandais, Anglo-Espagnol, Franco-Espagnol, Franco-Hollandais, Anglo-Allemand, Franco-Scandinave, Hispano